

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE du 12 JANVIER 2026

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la maire et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'an deux mil vingt-six et le douze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le cinq janvier deux mil vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

La liste des délibérations a été affichée le quatorze janvier deux mil vingt-six.

Présents :

Mmes CHARLES Charlène - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina TABARD Chantal

MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Absents :

Mme BERTHE Emmanuelle, excusée

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

Numéro d'ordre des délibérations		Résultat du vote
2026-001	Approbation du procès-verbal du 22 décembre 2025	à l'unanimité
2026-002	Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin	à l'unanimité
2026-003	Avenant à la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la communauté de communes Granville Terre et Mer	à l'unanimité
2026-004	Réalisation d'un emprunt	à l'unanimité

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le quatorze janvier deux mil vingt-six conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Stéphane SORRE

